



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Thonon les Bains
Place de l'hôtel de Ville
CS 20517
74203 Thonon-les-Bains Cedex
Tél : 04 50 70 69 68

B - Identification du titulaire du marché public

COLAS France – PERRIER 74
ZI – 43 RUE DES ENTREPRISES
CS70249
74550 PERRIGNIER
Tél : 04 50 72 00 06
Mail : agence.chablais@colas.com
N° SIRET : 329 338 883 04510

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Marché n°202261 :
Création d'un trottoir et d'une piste cyclable route d'Armoy – Lot 1 : terrassements et soutènements

Le marché a fait l'objet d'une convention signée le 9 mai 2022 entre la Commune de Thonon-les-Bains et Thonon Agglomération en vue du transfert de la maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le même périmètre que celui des travaux prévus par la Commune.

La Commune de Thonon-les-Bains a donc toute compétence pour signer cet avenant, tâche qui lui est dévolue en tant que maître d'ouvrage opérationnel.

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 29 juin 2022

■ **Durée d'exécution du marché public :** quatre mois à compter de la date de notification de l'ordre de service

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 414 910,99 euros (dont 28 521,61 € HT pour Thonon Agglomération)
- Montant TTC : 497 893,19 euros (dont 34 225,93 € TTC pour Thonon Agglomération)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant a pour objet, pour chacune des entités, d'ajouter un prix nouveau au Bordereau de Prix Unitaires et de modifier les quantités de certains prix unitaires, et d'augmenter le délai d'exécution des travaux.

Concernant la partie à la charge de la Commune :

Le DCE a été établi sur la base des éléments géotechniques résultant de la mission G2 confiée à AMOGEO.

Dans le cadre de la période de préparation du chantier, COLAS a missionné le bureau géotechnique EQUATERRE pour effectuer la mission G3. La mission G3, qui a précisé la mission G2, a permis de relever :

- La prise en compte des 2 critères sismicité par AMOGEO était partielle : la prise en compte de cette problématique de façon plus complète en phase G3 a rendu plus contraignant et plus exigeant le dimensionnement des ouvrages de soutènement.
- Pour le dimensionnement des ouvrages de soutènement en phase G2, AMOGEO ne disposait pas des profils en travers les plus contraignants, déterminés en Phase EXE par Colas et sur lesquels EQUATERRE a travaillé ; là aussi, cette évolution a abouti à une augmentation des contraintes auxquelles doivent répondre les ouvrages de soutènement de cette opération.
- Le mission G3 a finalement permis de redimensionner les ouvrages de soutènement. Le titulaire a consulté ses différents fournisseurs sur cette base. Compte tenu de la spécificité des ouvrages (hors catalogue) et du contexte économique actuel, aucun fournisseur ne lui a répondu pour fournir ces murs assez spécifiques (murs en Té avec bêche aval) : la solution de substitution des murs préfabriqués par des murs en enrochements bétonnés est apparu comme la meilleure solution technico-économique.
- Parallèlement, le travail sur cette thématique a permis de relever qu'une partie de la surlargeur d'accotement réalisée en pied de mur M3 (entre la SIPE et le chemin du Vuard Marchat) afin d'augmenter la visibilité avale du débouché du chemin du Vuard Marchat sur la route d'Armoys était inutile (pas de plus-value en termes de visibilité)

Aussi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments il a été convenu d'apporter les modifications suivantes au BPU de l'opération : création d'un prix nouveau et réduction des quantités des articles 303, 312, 519, 520, 521, 522, 523 et 526.

Le détail de ces modifications est indiqué en annexe 1.

L'avenant, pour la partie à la charge de la Commune, aboutit à une plus-value nette de 41 484,22 € H.T., le nouveau prix unitaire appliqué aux quantités étant fortement compensé par les baisses de quantité sur les prix unitaires existants.

Concernant la partie à la charge de l'Agglo :

L'analyse des origines des désordres consécutifs aux pluies intenses du 04 Juillet 2022 a permis de relever qu'une partie des eaux de ruissellement du chemin du Vuard Marchat se déversait sur la route d'Armoys et venait saturer le réseau de l'impasse du Clos d'Yvoire situé en contrebas ; ces volumes d'eau de ruissellement n'ont pas été pris en compte dans le dimensionnement du puits d'infiltration des eaux de ruissellement N°5 ; il y a donc lieu d'augmenter le volume de ce puits d'infiltration, soit les quantités des prix 401 à 418 pour une plus-value de 2 883,63 € H.T.

Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude sur le positionnement des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable aux pieds des murs M1 et M2 (pourtant respectivement identifiés en Classe B et en Classe A sur plans transmis en retour des DT), des investigations complémentaires ont été nécessaires pour relever leurs positions respectives : l'assise des murs M1 et M2 se trouvait à proximité de ces ouvrages. Il y a donc lieu de créer un prix unitaire, pour la réalisation d'un sondage (mêmes prestations indiquées à l'article 203 du BPU et au même montant, soit 168,18 € HT). Dix sondages sont nécessaires, représentant une plus-value de 1 681,80 € H.T.

Le détail de ces modifications est indiqué en annexe 2.

L'avenant, pour la partie à la charge de l'Agglo, aboutit à une plus-value de 4 565,43 € H.T (soit +16,01%).

Au regard de l'ensemble de ces modifications, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution des travaux de trois semaines.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 46 049,65 euros
- Montant TTC : + 55 259,58 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 11,10 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 460 960,64 euros (dont 33 087,04 € HT pour Thonon Agglomération)
- Montant TTC : 553 152,77 euros (dont 39 704,45 € TTC pour Thonon Agglomération)

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BOUCHET Guillaume, Chef d'Agence		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Thonon-les-Bains, le

Christophe ARMINJON

Maire de Thonon-les-Bains

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)